



MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

OBJECTIF(S)

- Maintenir les compétences du Sauveteur Secouriste du Travail définies dans le référentiel de formation à un niveau au moins équivalent, voir supérieur à celui de sa formation initiale.
- Évaluer les compétences du Sauveteur Secouriste du Travail face à toutes situations d'accident, potentielles ou avérées.

Il devra être capable de :

- Situer le sauveteur secouriste du travail dans la santé et la sécurité du travail.
- Repérer des situations dangereuses et proposer des moyens pour éviter l'accident ou, à défaut, éviter les dommages.
- Informer la personne chargée de prévention dans l'entreprise ou l'établissement de la situation dangereuse repérée.
- Protéger.
- Faire alerter ou Alerter.

PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Tout salarié d'entreprise ou assimilé.

PRÉREQUIS

Comprendre, lire, écrire et parler le français.

Être titulaire d'un certificat SST délivré par une entité habilitée.

Les titulaires d'un certificat APS (acteur prévention secours) sont réputés détenir le certificat SST et peuvent également participer à un MAC SST. Dans cette hypothèse, le MAC ne leur permettra de maintenir et actualiser leurs compétences qu'en sauvetage secourisme du travail.

DURÉE

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : Présentiel

NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

De 4 à 10 stagiaires.

PROGRAMME

TOUR DE TABLE :

- Recueil des actions de prévention mises en place grâce aux informations transmises par les SST.
- Recueil du vécu des stagiaires en matière de secourisme, ont-ils dû intervenir ? Comment cela s'est-il passé ?
- Réponses à leurs attentes.

VÉRIFICATION ET MISE À JOUR DES CONNAISSANCES CONCERNANT :

- Le cadre juridique de l'intervention du SST.
- Le rôle du SST comme agent de prévention des risques de l'entreprise.
- Le rôle du SST comme secouriste de l'entreprise.
- Les risques et procédures spécifiques à l'entreprise.

EXAMINER

- Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) signe(s) indiquant que la vie de la victime est menacée.
- Associer aux signes décelés les résultats à atteindre et de les prioriser.

MISE EN PLACE DE SIMULATIONS D'ACCIDENT

- Les participants effectueront les gestes de premiers secours lors de situations d'accidents simulés, et proposeront un moyen de prévention qui aurait pu les éviter, afin de vérifier leurs connaissances.
- Les participants reverront les gestes relatifs à la PLS et la RCP avec défibrillateur en atelier,
- Des ateliers concernant les autres gestes seront proposés en fonction des demandes de chacun et des risques identifiés dans l'entreprise.
- Des ateliers concernant les nouveautés à la suite des changements apportés au référentiel technique seront mis en place le cas échéant.

MÉTHODE(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Encadrée par un formateur titulaire du certificat de formateur SST ou de formateur de formateurs SST à jour, la formation se déroule dans une salle de réunion, mais peut en même temps se dérouler dans les ateliers ou autres lieux de l'entreprise pour les mises en situation d'accidents simulés.

Apport théorique et pratique constant axé sur les gestes à mettre en place et conduite à tenir afin de prodiguer les 1er secours en attendant l'arrivée des secours spécialisés.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Tout le matériel nécessaire pour cette formation est mis à disposition par le formateur : lot de simulation d'accident, maquillage, mannequins, couverture, accessoires, défibrillateur (DSA ou DAE) ...

Dans un souci d'hygiène, une protection faciale sera remise à chaque participant pour le bouche-à-bouche dans le module réanimation cardio-respiratoire.

Diaporamas, vidéos, exposés interactifs, démonstration, pratique ...

Pour un bon suivi des stagiaires, des évaluations formatives sont effectuées tout au long de la formation, à l'aide d'une grille prévue à cet effet.

MODALITES D'EVALUATION ET DE SUIVI

Le passage des épreuves certificatives est sanctionné par la délivrance du certificat SST.

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives peuvent prétendre à l'obtention du certificat SST.

La validité de ce certificat est fixée à 2 ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives.

Certificat de réalisation remis à l'employeur à l'issue de la formation.

CONSIGNES PARTICULIÈRES
